Demandez Tous
LA
BOCK
MEYERBEER
35, Rue Lyonnais
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

74e Année. — N° 1. Le numéro : 25 centimes MARDI 1er JANVIER 1929.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois. 22.00 ; 6 mois. 40.00 ; 1 an. 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6. TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
ANNONCES..... LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
87 Lille Chèques postaux

Pour la Cuisine !
LE TIP
REMPLACE LE BEURRE
CE EST AUSSI BON ET COUTE BEAUCOUP MOINS CHER

Nos souhaits pour 1929, l'année de Jeanne d'Arc

L'année qui vient d'entrer dans l'histoire a été pour la France une période de calme relatif.

Cependant, au point de vue extérieur comme au point de vue intérieur, des problèmes graves restent posés qui ne permettront ni aux dirigeants ni aux citoyens de s'endormir en 1929 dans une douce quiétude.

Du point de vue extérieur, ne parlons que de la sécurité de notre frontière du Nord et du Nord-Est. L'évacuation de la Rhénanie faite avant la mise en état de défense de cette frontière exposerait une fois de plus notre Région au danger de l'envahissement.

Pour qu'elle parvienne à la prospérité toujours plus grande que nous lui souhaitons, il faut qu'elle soit tranquille de ce côté. N'oublions pas cela en 1929 !

Intérieurement s'accomplit un grand effort vers l'union, vers la réconciliation de tous les bons Français. Nous souhaitons que 1929 voie se réaliser les conditions nécessaires à la fécondité et à la persistance de cette union : la reconnaissance des principes fondamentaux de toute société; le respect des droits et des libertés légitimes de chacun.

Parlons clair : nous souhaitons que 1929 ne voie pas se prolonger ce scandale : des citoyens libres de se grouper contre la Patrie au nom des théories communistes ; d'autres à qui l'on interdit de se réunir pour enseigner que la foi en Dieu ne va pas sans l'amour du pays natal.

Il y a encore la question d'Alsace. Qu'ici, chez les uns et chez les autres, la tendresse illumine l'intelligence et fasse s'élancer plus droite et plus vive que jamais la flamme du « brasier d'amour ».

Nous avons en ce moment la paix et l'ordre. Mais quoi qu'il arrive, notre foi en la France est indestructible : n'est-elle pas le pays de Jeanne d'Arc ?

Et cette année qui verra le Ve centenaire de l'incomparable « fleur d'un foyer français » ne sera-t-elle pas l'année de Jeanne d'Arc ?

C'est à la sainte de la patrie qu'en ce 1er janvier nous confions nos vœux de bonheur pour la France, pour le Nord, pour nos lecteurs.

Le bonheur ! Hélas ! Pouvons-nous oublier que 1928, en s'ouvrant, a apporté au *Journal de Roubaix* la plus accablante épreuve ! Il y aura un an, le 3 janvier, que la mort nous enlevait celui dont la jeunesse portait de si rayonnantes promesses, notre rédacteur en chef, Jean Reboux.

La grande famille de nos lecteurs voudra s'associer aujourd'hui, nous n'en doutons pas, au cher souvenir que nous gardons de lui.

A. T.

La crise yougoslave

Belgrade, 31 décembre. — Le président du Conseil de Yougoslavie, M. Korochetz, a remis au roi Alexandre la démission du gouvernement.

Un communiqué publié par la présidence du conseil annonce que le roi prendra dans deux ou trois jours une décision au sujet de la démission du cabinet.

Le gouvernement Korochetz avait été constitué le 27 juillet et comprenait des représentants des partis radicaux et démocrates, des populistes slovènes et des musulmans de Bosnie. Le désaccord au sein de la coalition régnait depuis déjà plusieurs semaines et la crise a été provoquée par les demandes des démocrates au sujet de la nouvelle orientation politique du gouvernement.

La crise pourrait être d'assez longue durée. Les milieu politiques estiment en effet que la situation est particulièrement difficile et que les négociations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement seront laborieuses en raison de l'acuité de la question des rapports serbo-croates.

A ce sujet, les journaux de ce matin croient savoir que MM. Pribitchevitch et Matchek seraient prêts à se rendre à Belgrade dès que les consultations de la couronne auront commencé.

Nos ateliers étant fermés le jour de l'An, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas le mercredi 2 janvier.

BILLET PARISIEN

CRISE ÉVITÉE

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 31 DÉCEMBRE. (MINUIT).

La crise ministérielle semble définitivement évitée.

Si elle se produit, ce ne sera qu'à la suite des débats sur la politique générale à la rentrée de janvier. Mais rien ne fait supposer que le Gouvernement n'obtiendra pas alors le vote de confiance imposant sans lequel M. Poincaré ne se croirait pas en mesure de continuer sa mission.

La manifestation de loyalisme envers l'homme d'Etat lorrain qui a marqué le Conseil de cabinet de ce matin, traduit exactement les sentiments de la population qui persiste à penser que personne n'est plus qualifié que lui pour diriger les affaires du pays.

Le Parlement ne saurait impunément ignorer le vœu populaire.

M. Poincaré est donc maître de la situation et il n'a actuellement rien à craindre, hormis la division dans son propre ministère.

C'est parce qu'il avait pu craindre que les méthodes qu'il préconisait n'étaient pas approuvées par tous ses collaborateurs qu'il leur a offert ce matin d'aller porter sa démission à l'Elysée.

Le Conseil, à l'unanimité, « a insisté près du Président pour qu'il renonçât à une détermination qui n'aurait pas été comprise de l'opinion. »

Il a, selon les propres termes du communiqué officiel à la presse, estimé que la personne de M Poincaré à la tête du Gouvernement demeure indispensable au succès de la tâche d'ordre international et intérieur qu'il reste à accomplir.

Le Président du Conseil n'a pas cru devoir aller contre la volonté de ses collaborateurs. Et l'année 1928 qui menaçait de se terminer sur l'impression décourageante d'une crise politique, s'est achevée dans l'optimisme. R...

DES EXPÉRIENCES SUR LE FLUIDE HUMAIN

Un magnétiseur lyonnais, Joany Gaillard, prétend posséder des dons d'irradiations fluidiques, grâce à quoi il peut momifier les animaux et les végétaux, empêcher la putréfaction des tissus, détruire les microbes.

Que ces prétentions soient reconnues scientifiquement exactes et c'est, du même, coup, l'existence d'un fluide humain qui est démontrée!

Une séance inaugurale qui a eu lieu samedi, fut suivie par la quasi totalité des jurés désignés, notamment par M. Kohn-Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie, dont le scepticisme apparut bientôt sous la parfaite courtoisie de ses remarques, par le docteur Dausset, médecin-chef du laboratoire de l'Hôtel-Dieu, le professeur Pauchet, les docteurs Bérillon, Pierre Vachet et Ombredane, Mes Garçon et Guilhermet, etc.

De deux garde-mangers scellés, Me Oudinet, huissier, a extrait deux séries de substances identiques : foie, tranche, côtelette, grive, orange.

Une de ces séries était destinée à servir de « témoin » tandis que M. Joany Gaillard se livrerait à des expériences sur l'autre.

Il commença aussitôt, plaçant simultanément dans ses mains et dans les plis de ses coudes tous les objets à modifier.

Au bout de vingt minutes il s'arrêta. Comme il lui faut huit séances de cette longueur pour arriver à un résultat, il fut décidé que M. Gaillard poursuivrait ses expériences deux fois par jour jusqu'à achèvement de sa tâche, en présence d'une délégation du jury.

Hier, grâce aux observations de M. Kohn-Abrest, il fut apporté une importante réserve sur les résultats apparents que peut donner la constatation d'une putréfaction par son odeur. Cette odeur n'est pas suffisante; il faut que soient décelés cliniquement des phénomènes de décomposition!

Aussi M. Kohn-Abrest suggéra-t-il que M. Joany Gaillard, qui se fait fort de modifier les objets non seulement par le contact direct de ses mains, mais par simple imposition, exerce son pouvoir sur du sang de porc, matière qui se décompose en quelques heures et dont les modifications sont facilement contrôlables par la présence d'hydrogène sulfuré.

Les ministres ont convaincu M. Poincaré qu'il devait rester à leur tête

Paris, 31 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, lundi matin, en Conseil de Cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré. Le Conseil a procédé à l'examen de la situation politique.

Le président du Conseil a exposé à ses collègues qu'en constituant le ministère du 11 novembre, il avait eu la pensée de ne pas retarder, par la prolongation de la crise, la discussion et le vote du budget, mais qu'aujourd'hui, les douzièmes provisoires ayant été évités pour la troisième fois et la stabilisation ayant, d'autre part, fait ses preuves de solidité, il considérait comme accomplie la tâche qu'il avait assumée. Il se proposait de remettre sa démission au président de la République.

Dans l'échange de vues qui a suivi, l'unanimité des membres du Cabinet s'est trouvée d'accord pour estimer que, malgré l'importance des résultats acquis, il reste à accomplir, tant dans l'ordre international que dans l'ordre intérieur, une tâche dont dépend la consolidation de ces résultats et que la présence de M. Poincaré à la tête du gouvernement demeure indispensable au succès de cette tâche.

Le président du Conseil s'est rendu aux arguments de l'unanimité de ses collaborateurs et le Conseil a aussitôt abordé l'examen des questions qui se poseront à la rentrée des Chambres.

Le gouvernement, convaincu que l'orientation de la session prochaine déterminera l'avenir de la législature, acceptera, dès que le bureau de la Chambre sera constitué, une interpellation sur la politique générale. Il apportera, au cours de ce débat, un programme de réalisations immédiates, sur lequel il invitera les Chambres à se prononcer et qui s'inspirera pour une exécution échelonnée des idées exposées par le chef du gouvernement au début de la législature, avec l'approbation des deux Chambres.

D'ici là, les ministres auront à se concerter sur les différents textes qui pourront être soumis ainsi au Parlement au cours de la prochaine session. Il y a lieu de se souvenir, en effet, qu'au cours de la discussion budgétaire, un certain nombre d'engagements ont été pris vis-à-vis des assemblées par exemple en ce qui concerne les routes vicinales, le statut de la radio-diffusion, l'aménagement des lotissements des fortifications déclassées de Paris, etc.

Il reste en outre à examiner, parmi les projets en préparation, le collectif de décembre qui comprend, comme on le sait, parmi ses dispositions spéciales, les articles **38 à 42, concernant les congrégations missionnaires et la dévolution des biens d'église** ainsi que diverses dispositions relatives aux régions libérées. Le projet de loi sur les loyers dont la discussion a déjà commencé à la Commission de législation civile, la loi réorganisant l'aéronautique en préparation au ministère de l'Air, le projet sur le statut naval et la réalisation de la deuxième tranche du programme de constructions navales seront compris sans doute aussi dans le plan de travail que le Gouvernement proposera pour la prochaine session.

UN PROCHAIN MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. Hudelo, préfet du Nord, prendrait sa retraite

Paris, 31 décembre. — Le mouvement administratif actuellement en préparation au ministère de l'Intérieur, paraîtra vraisemblablement au « Journal Officiel » dans la première quinzaine de janvier.

Il se confirme que M. Renard, directeur de la Sûreté générale, serait nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Bouju, qui serait appelé à d'autres fonctions.

M. Roquère, faisant fonctions de secrétaire général au ministère de l'Intérieur, serait appelé à succéder à M. Renard à la direction de la Sûreté générale.

M. Langeron, préfet de la Marne, remplacerait à la préfecture du Nord, M. Hudelo, qui sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Llytas, directeur du cabinet de M. Tardieu, serait nommé directeur du personnel au ministère de l'Intérieur.

LES GRACES A L'OCCASION DU JOUR DE L'AN

Paris, 31 décembre. — A l'occasion du 1er janvier 1929, le Président de la République, sur les proposition du ministre de la Guerre, a accordé des remises et des réductions de peine à 381 condamnés par les tribunaux militaires. En outre, 337 propositions sont en cours d'examen.

La question romaine est-elle sur le point d'être résolue ?

Rome, 31 décembre. — Depuis quinze jours, le bruit court à Rome de la prochaine solution de la question romaine : la grande question historique des rapports entre l'Etat italien et le Saint-Siège. Vu la périodicité avec laquelle circule cette nouvelle, il convient de ne la signaler qu'avec réserves bien que dans la situation actuelle elle soit plus que jamais dans le domaine des possibilités.

On exprima un jour le désir de voir régler la question romaine sur une base satisfaisante. Il semble donc bien que de part et d'autre la volonté existe de régler définitivement le problème de leurs relations sur la base d'un traité en bonne et due forme.

Cependant, tandis que le Vatican n'a pas cessé de revendiquer une souveraineté territoriale lui donnant toutes les garanties matérielles pour sa liberté politique et spirituelle, M. Mussolini déclara un jour : « Pas un pouce de terrain ».

Une transaction serait-elle intervenue. Sans que cela soit probable, le fait est fort possible, puisque dans certains milieux du Vatican on laisse entendre depuis longtemps que le Saint-Siège se contenterait d'une souveraineté effective sur les Palais apostoliques devenus sa propriété.

D'autre part, la formule du duce : « Pas un pouce de terrain », peut être entendue en ce sens que le pouvoir temporel pontifical ne dépassera jamais le territoire qui, autour de Saint-Pierre, appartient, non seulement au Vatican directement, mais à diverses institutions religieuses telles que congrégations, hôpitaux, églises, couvents, etc., dont l'agglomération occupe un espace suffisant pour satisfaire les besoins d'un nouvel Etat et prouver en même temps au monde que l'indépendance du Souverain-Pontife est matériellement garantie.

Il convient enfin de relever le fait que l'article 12, de la loi du grand Conseil fasciste déclare, parmi d'autres dispositions, que ce corps devra être consulté pour tout traité comportant un changement du territoire de l'Etat. Il semble que ce soit là moins une clause de style que la volonté manifestée de faciliter une transaction avec le Vatican. Signalons enfin, que dans les milieux ecclésiastiques romains, on laisse également entendre qu'une solution prochaine du conflit entre le Quirinal et le Vatican est en bonne voie, vu que la constitution d'un nouvel Etat pontifical ne nuira pas plus à l'unité italienne que la République de Saint-Marin.

Voilà ce qui se dit à Rome, mais, encore une fois, il convient de n'accepter toutes ces nouvelles que sous bénéfice d'inventaire.

LA RUÉE VERS LES TERRAINS DIAMANTIFÈRES DU SUD - AFRICAIN

Londres, 31 décembre. — La situation devient sérieuse dans le Namaqualand (Sud Africain), où plusieurs milliers de chercheurs de diamants menacent de prendre de force possession des champs de diamant que gardent des forces de police et des troupes.

Des prospecteurs explorant les terrains riverains du fleuve Orange sont tombés, il y a quelques mois, sur une région si riche en diamants qu'il suffit de fouiller le sable avec un bâton pour ramasser en quelques heures une fortune. Le gouvernement s'est approprié la trouvaille, qui se trouve sur un terrain de la couronne. Des troupes et des agents de police ont été envoyés pour défendre l'accès du champ de diamants que protègent aussi d'épais réseaux de fil de fer barbelé.

La mine est exploitée par les ouvriers de l'Etat et, chaque semaine, un avion transporte au Cap un chargement de pierres précieuses d'une valeur de plusieurs millions de francs.

Les mineurs du Transvaal demandent maintenant que le champ de diamants soit ouvert à l'exploitation individuelle. Ils annoncent que si satisfaction ne leur est pas donnée, ils s'avanceront en masse, le 7 janvier, sans armes, et mettant les soldats et la police au défi de tirer, ils occuperont le terrain. Les chercheurs de diamants se concentrent à Port-Nolloth, où, chaque jour, cinq à six camions automobiles déversent un nouveau flot d'arrivants.

Le Gouvernement envoie en hâte sur les lieux des renforts de police. La région des placers est patrouillée jour et nuit par des camions automobiles munis de projecteurs et montés par des soldats en armes.

Les autorités sanitaires redoutent que des épidémies n'éclatent à Port-Nolloth, où les mineurs s'entassent à vingt ou trente dans des locaux faits pour héberger trois ou quatre personnes.

Les agents skieurs de la police allemande

Les agents de police de la ville d'Oberhof, en Allemagne, viennent d'être munis de skis pour effectuer leurs patrouilles dans les montagnes environnantes (W.W.P.)

Le monument à Félix Coquelle

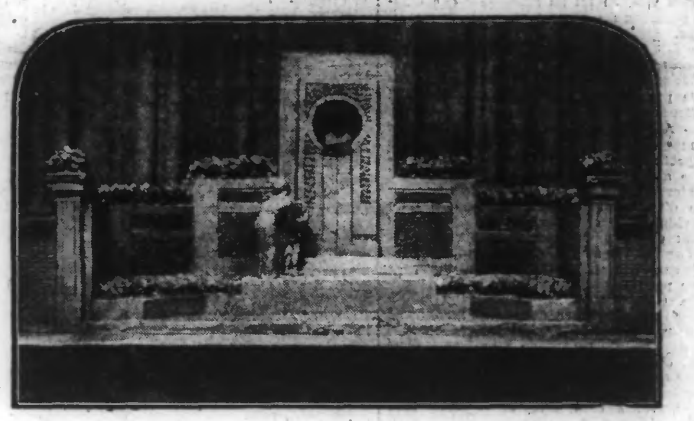

(Photo Joseph Lesfeld, à Malo-les-Bains.)

LA MAQUETTE DU MONUMENT

Le Conseil municipal et les groupements qui avaient décidé d'élever un monument à la mémoire du regretté député-maire de Rosendaël, Félix Coquelle, en ont confié l'exécution à M. Ringot, le distingué sculpteur de Malo-les-Bains. — Cet artiste a été chaudement félicité par le Comité dérection quand il lui a présenté la maquette du monument.

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

LA CONFRONTATION de DIMANCHE SOIR

Aussitôt terminée la déposition du directeur du « Journal », M. Glard a procédé à une confrontation générale entre Mmes Hanau, MM. Mouthon, de Marsillac et Hamelin.

La directrice de la *Gazette du Franc* a persisté dans ses déclarations :

J'ai remis les fonds à M. Amard. Ils étaient destinés, m'affirmait celui-ci, au « Journal », d'une part, à M. Anquetil, de l'autre.

Mais le directeur, le rédacteur en chef et l'administration du *Journal* sont, eux aussi, demeurés inébranlablement sur leurs positions.

Toutefois, MM. de Marsillac et Hamelin ont indiqué au magistrat instructeur que le lundi 3 décembre, jour de la dernière visite de M. Amard celui-ci, avant de prendre congé, aurait interrogé :

— Enfin, oui ou non, voulez-vous faire l'affaire? Si vous acceptez, je peux vous payer aujourd'hui même en espèces. Nous « n'avons pas accepté! »

L'ARRESTATION DE M. AMAR

Le juge pria M. Amard de rester dans son cabinet.

Il lui notifia qu'il l'inculpait de recel de fonds provenant d'escroqueries ou d'abus de confiance.

Quant à présent, il ne s'agit que des 150.000 francs versés par Mme Hanau à M. Amard « pour le compte de M. Georges Anquetil ».

Pour le million, M. Glard a réservé sa décision.

Il est certain que Mme Hanau l'a encaissé, en espèces, aux deux dates indiquées par elle, les 22 et 29 novembre. Où est-il allé ? La question est, on le conçoit, beaucoup plus délicate.

Il est certain que cet argent ne peut être confondu avec le million provenant de la négociation des bons de la Défense nationale par M. Chauveau.

Mais où est ce million ? Entre les mains de Mme Hanau ? Entre celles de M. Amard ? C'est ce que l'on va rechercher.

En attendant, après avoir décliné son état-civil et déclaré qu'il n'avait pas besoin d'avocat, M. Nimoun Amard a été emmené à la Santé, vers 11 h. 30.

Cet après-midi, M. Paul Hersant sera interrogé par M. Glard, en présence de Me Louis Noguères.

Ajoutons que M. Gaston Vidal, actuellement en province, a télégraphié au juge d'instruction qu'il rentrait à Paris et se tiendrait à sa disposition.

ON NE TROUVE PAS TRACE DU MILLION

Paris, 31 décembre. — M. Badin, commissaire à la police judiciaire, s'est rendu dès cet après-midi, sur mandat de M. Glard, juge d'instruction, 94, rue Saint-Lazare, pour perquisitionner dans un bureau qu'avait Amoun Amar. Puis il a perquisitionné 23, rue Henri-Rochefort, où Amar avait loué au prix mensuel de 1.500 francs, une garçonnière. Le magistrat a saisi dans les deux locaux divers papiers et documents mais il n'a pas trouvé trace du million.

Amar, d'après les papiers saisis, s'occupait surtout de constitution de sociétés d'achat et de vente d'immeubles,

En fin d'après-midi, M. Badin s'est rendu dans un hôtel du boulevard Exelmans, où l'on croyait que Amar avait un local, mais à cette adresse, il était inconnu.

L'interrogatoire de M. Hersant

Paris, 31 décembre. — Cette dernière journée d'instruction pour l'année 1928 aura été moins chargée que celle d'hier. M. Glard juge d'instruction, a procédé aujourd'hui seulement au premier interrogatoire de M. Paul Hersant et à l'audition de M. Gaston Vidal. Commencé à 14 h. 30, l'interrogatoire de M. Hersant, qui était assisté de son défenseur, Me Louis Noguères, s'est poursuivi jusqu'à 18 h. 45. Arrêté depuis le 7 décembre, l'inculpé avait eu le temps de préparer sa défense. Aussi, est-ce avec une grande netteté qu'il a répondu à M. Glard.

— Dites-moi tout, lui dit dès le début celui-ci, tout ce que vous savez; expliquez-vous sur tout ce que vous voudrez.

M. Hersant. — J'ai fait la connaissance de Mme Hanau en janvier 1927. La plupart de ses affaires étaient déjà en cours depuis longtemps. Je n'ai été pour rien dans leur origine. A ce moment, je suis devenu le chef du contentieux, assurant à moi seul la totalité de ce travail. Mes honoraires furent au début de six mille francs par mois, puis portés successivement à 8 ou 10.000 francs et 5.000 francs pour frais de représentation. Je dois répéter que je faisais à moi seul, sans quitter mon cabinet de la rue Cambon, un travail qui, dans des établissements identiques à celui de la « Gazette du Franc » occuperait plusieurs collaborateurs. Je ne me suis jamais départi de mon rôle. La totalité de mes dossiers a été dépouillée; ils sont en règle, je ne puis que me couvrir d'eux.

M. Hersant a ajouté qu'il était facile de prendre des exemples et il en a cité un premier.

— En ce qui concerne les syndicats, a-t-il dit, Mme Hanau m'avait soumis ses projets et demandé mes idées à leur sujet. Je répondis que le système me paraissait hasardeux. Elle devait être certaine de l'exactitude de ce qu'elle avançait; elle ne devait pas ignorer la loi de 1826 sur les marchés qui interdit les jeux et la spéculation.

La consultation a été nette et impeccable.

(Photo H. Manuel.)

M. DE MARCILLAC
rédacteur en chef du « Journal »

De même, en juillet 1927, Mme Hanau, voulant créer une société pour l'exploitation de films religieux, me demanda mon avis. Je lui fis comprendre les difficultés d'une telle affaire, telle qu'elle la concevait. Elle y renonça. Le 17 septembre 1928, presque la veille du krach, Mme Hanau avait l'intention de remplacer les syndicats par les cinq sociétés créées à ce moment. Elle m'en expliqua le mécanisme, notamment de la Compagnie Générale Financière et Foncière. La réponse fut aussi nette. Mme Hanau m'avait présenté la liste des souscripteurs. Huit millions étaient déjà souscrits sur les dix; trois l'avaient été par de nombreuses personnalités de la noblesse; le reste, en parts égales, par Mme Hanau et par M. Bloch.

J'ai appelé alors son attention sur l'obligation faite par la loi d'avoir des souscriptions sincères; je lui ai montré les dispositions juridiques prises à ce sujet. J'étais dans mon rôle.

— MM. de Courville et de Chevilly ont déclaré que vous étiez présent lorsqu'ils avaient signé des crédits de souscriptions et de cessions à Mme Hanau, dit à ce moment M. Glard.

M. Hersant. — Ces messieurs n'ont pas menti; mais à ce moment, la société existait depuis plus d'un mois et MM. de Courville et de Chevilly avaient signé à plusieurs reprises les feuilles de présence.

M. Glard. — M. de Courville n'est-il pas venu vous voir après l'arrestation de Mme Hanau?

M. Hersant. — En effet, M. de Courville est venu me demander des reçus signés par lui lors de la constitution des syndicats qu'il présidait et que Mme Hanau avait laissés dans mon dossier. Je lui répondis que j'ignorais ce détail. Je fus même très étonné de l'entendre me demander si ces reçus n'avaient pas été détruits.

L'interrogatoire a été interrompu. M. Hersant, après avoir embrassé sa femme qui l'attendait dans le couloir depuis son entrée chez le magistrat instructeur, a été reconduit à la Santé.

M. Gaston Vidal a été entendu par le juge d'instruction

Dans les couloirs, M. Gaston Vidal, depuis 15 h., attendait que le juge le demandât. Dès que M. Hersant fut sorti, il s'empressa d'entrer dans le cabinet. Il désirait être bref car il voulait regagner Nice ce soir même. Il expliqua d'abord au magistrat que dès qu'il